

A student with a backpack is walking down a set of stairs. The student is wearing a blue jacket and grey pants. The background is a bright, slightly blurred outdoor setting.

**Séances de consultation
concernant les changements
proposés aux
programmes des études
secondaires**

et aux

**exigences en matière
d'obtention d'un diplôme
d'études secondaires :**

Rapport sommatif

2006



Séances de consultation concernant les changements proposés aux programmes d'études secondaires et aux exigences en matière d'obtention du diplôme d'études secondaires

Rapport sommatif — 2006

Consultation — printemps 2005

Au printemps 2005, le ministère de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse a consulté les divisions scolaires concernant les changements proposés aux programmes d'études secondaires. Le Ministère sentait que tels changements pourraient mieux soutenir les besoins éducatifs d'une variété d'élèves. Voici les trois changements proposés et sur lesquels on a sollicité des commentaires :

- l'élimination du diplôme du programme d'études technologiques du secondaire;
- la création d'un nouveau certificat spécialisé provincial pour les élèves qui obtiennent le minimum de huit crédits dans le cadre d'un programme d'enseignement technique et professionnel provincial approuvé;
- l'instauration d'un certificat d'achèvement scolaire.

Les réponses écrites reçues par le Ministère sur les trois changements proposés suggèrent qu'une consultation plus générale et approfondie est justifiée pour que le Ministère puisse obtenir une rétroaction détaillée des divisions scolaires et des partenaires.

Consultations — printemps 2006

Il a été décidé que pour cette nouvelle ronde de consultation, le Ministère traitera de la question concernant le certificat d'achèvement scolaire indépendamment. Les deux autres questions — l'élimination du diplôme du programme d'études technologiques du secondaire et l'instauration d'un nouveau certificat spécialisé provincial — feraient partie d'un processus de consultation prévu pour le mois d'avril 2006. En plus de ces deux questions, est la troisième question entraînée par l'ajout de deux nouveaux crédits obligatoires en éducation physique et éducation de la santé en 11^e et 12^e années (secondaire 3 et 4). Le Ministère espérait une consultation pour déterminer si l'exigence actuelle pour l'obtention du diplôme d'études secondaires provincial devrait être conservée à 28 crédits ou portée à 30 crédits.

Les divisions scolaires et les organisations partenaires ont été invitées à participer à une des trois séances tenues à Brandon (le 13 avril), à Winnipeg (le 20 avril), et à The Pas (le 26 avril). Elles ont été encouragées à envoyer une équipe de quatre représentants et fournir leurs commentaires par écrit.

Depuis ce temps, des représentants du Ministère ont recueilli ces commentaires et ont préparé un rapport sommaire qui donne un aperçu des commentaires que les participants ont partagé lors de ces séances. Le rapport sommaire est présenté dans les pages suivantes.

Les lecteurs remarqueront que le nombre de réponses à la question concernant le nombre de crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires est plus élevé que le nombre de réponses aux questions concernant l'élimination du diplôme du Programme d'études technologiques du secondaire et l'instauration d'un nouveau certificat spécialisé provincial. Ceci reflète le fait que cette question est d'intérêt pour toutes les divisions scolaires et que les deux autres questions affectent uniquement les divisions scolaires qui offrent le Programme d'études technologiques.

Instaurer un certificat spécialisé provincial

On a demandé aux participants de s'exprimer sur l'instauration d'un certificat spécialisé provincial qui attesterait de leurs compétences particulières dans les programmes d'études technologiques. Les élèves qui obtiennent un minimum de huit crédits dans un programme d'enseignement technique et professionnel provincial approuvé recevront un titre de compétences qui attesterait leurs connaissances dans un domaine spécialisé. Vous trouverez ci-dessous la répartition des résultats :

| Tableau sommatif des réponses n=34 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 1 (pas du tout d'accord) | 10 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 2 | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 3 | 3 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 4 | 4 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| 5 (très en accord) | 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
| Aucune réponse, décision locale, neutre ou indécis | 7 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

Les commentaires des équipes soumis sur le formulaire du sommaire des réponses

La fréquence des commentaires

La reconnaissance d'une spécialisation dans un regroupement de cours d'études technologiques (huit crédits ou plus) ou dans des domaines autres que les études technologiques devrait être considérée

10

Est-ce qu'on reconnaîtrait un tel certificat comme étant une option au diplôme? « Est-ce qu'on encouragerait une sortie rapide? » Le certificat serait un mauvais substitut au diplôme.

8

La communauté, l'industrie, les établissements d'enseignement postsecondaire, les parents... Est-ce que ces groupes feraient la distinction entre le certificat et le diplôme?

6

Ceux qui n'obtiennent pas leur diplôme pourraient en bénéficier.

5

Préciser de la spécialisation de l'élève sur son diplôme d'études secondaires provincial au lieu de délivrer un nouveau certificat ou un deuxième certificat.

5

Cette décision ou initiative devrait être faite localement.

4

Le relevé de notes demeure le document qui reflète les résultats et le programme d'études.

2

Une crédibilité dans le milieu du travail et une cohérence au niveau de la programmation doivent exister pour que ce certificat soit utile.

2

Conserver l'exigence actuelle de 28 crédits pour l'obtention du diplôme d'études secondaires ou la porter à 30 crédits

On a demandé aux divisions et aux districts scolaires, et aux organisations partenaires de préciser leur préférence entre l'exigence actuelle de 28 crédits pour l'obtention d'un diplôme d'études secondaires et de la porter à 30 crédits. Des commentaires tirés des formulaires de réponses, c'est clair que la question des crédits d'éducation physique et éducation à la santé des 11^e et 12^e années (secondaire 3 et 4) est encore au centre des discussions et a eu un effet important sur les commentaires fournis. Bien qu'il soit difficile de séparer les deux questions, plusieurs enjeux ont été soulevés et différents points de vue ont été exprimés sur les effets. Les participants des divisions scolaires et des organisations partenaires ont précisé leurs préférences telles que :

| Tableau sommatif des réponses n=34 | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Conserver les 28 crédits | 10 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Porter l'exigence à 30 crédits | 13 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Indécis, divisé, besoin de renseignements ou rien de précisé | 10 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |
| Proposition de 29 crédits | 1 | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ | ■ |

| Les commentaires des équipes soumis sur le formulaire du sommaire des réponses | La fréquence des commentaires |
|--|-------------------------------|
|--|-------------------------------|

Dans les scénarios des 28 ou 30 crédits, l'ajout de deux crédits obligatoires en éducation physique et éducation à la santé auraient :

| | |
|--|-----------|
| <ul style="list-style-type: none"> • des effets sur la dotation en personnel (y compris la disponibilité des enseignants qualifiés en éducation physique et éducation à la santé, le besoin de préciser la durée de la journée scolaire) | 32 |
| <ul style="list-style-type: none"> • des effets sur l'infrastructure disponible et l'équipement, les ressources à l'école ou dans la collectivité | 24 |
| <ul style="list-style-type: none"> • des effets sur l'établissement d'un calendrier et d'un horaire pour la programmation : <ul style="list-style-type: none"> — au programme d'études technologiques — aux programmes français et d'immersion française (un minimum de 29 crédits, aussi certaines écoles en ont plus en raison des exigences locales) — au baccalauréat international (exemple : présentement 36 crédits dans le programme français et le programme d'immersion française; deux crédits de plus en éducation physique et éducation à la santé sera alourdissant) — en éducation en milieu de travail | 22 |
| <ul style="list-style-type: none"> • des répercussions financières | 21 |
| <ul style="list-style-type: none"> • des répercussions sur les coûts du transport (selon les exigences du programme d'études de l'éducation physique et éducation à la santé) | 8 |
| Le fait de porter l'exigence à 30 crédits ajoute un obstacle ou un défi pour les élèves qui peinent à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires | 24 |
| Un scénario de 28 crédits pourrait limiter le choix de cours facultatifs | 18 |
| Équité pour les élèves ayant des besoins spéciaux; défavorisés; considérations ethniques et culturelles; questions d'accès (p. ex. : milieux rural et urbain, petites ou grandes écoles), etc. | 14 |
| Questions d'évaluation et questions relatives à la supervision des élèves si des activités ont lieu à l'extérieur de l'école | 13 |
| Questions de responsabilité, questions de sécurité pour les activités hors site, questions relatives à l'administration et la responsabilité | 10 |

| | |
|--|----------|
| Est-ce que les nouveaux crédits pour l'éducation physique et éducation à la santé de la 12 ^e année (secondaire 4) seraient pris en considération pour l'admission aux établissements d'enseignement postsecondaire? | 9 |
| Existe-t-il des preuves ou de la recherche qui indiquent que cette approche aurait un effet sur la santé et la condition physique? Quelles sont les données repères actuelles pour aider à aller de l'avant? | 8 |
| Plusieurs élèves obtiennent déjà leur diplôme avec 30 crédits ou plus. | 8 |
| Deux nouveaux crédits obligatoires vont à l'encontre d'une tendance récente d'accroître le choix et la flexibilité en ce qui a trait à l'obtention du diplôme d'études secondaires | 5 |
| La consultation sur l'ajout des crédits de l'éducation physique et éducation à la santé était une étape critique qui a été manquée — il est toujours nécessaire d'avoir des consultations pour traiter de toutes les questions relatives à l'éducation physique et éducation à la santé. | 4 |
| Les effets sur la possibilité d'emploi des élèves et les possibilités de participer aux programmes travail-études | 4 |
| Est-ce qu'il y a un soutien parental au niveau de la prestation des crédits d'éducation physique et éducation à la santé? | 4 |
| Le choix entre 28 et 30 crédits est difficile jusqu'à ce qu'on reçoive des clarifications sur les programmes d'études des nouveaux crédits d'éducation physique et éducation à la santé. | 4 |
| Il y aura une prolifération d'exemptions médicales (éducation physique et éducation à la santé) et substitutions de crédits. | 3 |
| Les crédits d'éducation physique et éducation à la santé en 11 ^e et 12 ^e années (secondaire 3 et 4) auront beaucoup moins d'effets qu'auraient des initiatives ciblées vers les plus jeunes et les familles | 3 |
| Des crédits en éducation physique et éducation à la santé en 11 ^e et 12 ^e années (secondaire 3 et 4) pourraient promouvoir une bonne santé et une bonne condition physique. | 3 |
| Un crédit représente présentement 110 heures d'enseignement présentement — Est-ce qu'il y aura des effets sur le temps d'enseignement? La longueur de la journée scolaire? | 2 |
| Est-ce qu'on considérerait 29 crédits (avantage au niveau de la flexibilité, cours facultatifs, affectation de ressources...)? | 2 |